



**Est
Ensemble**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE EST DE 91

Séance du 15 décembre 2015

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 9 décembre 2015, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Gérard COSME.

La séance est ouverte à 19h00.

Etaient présents :

Mireille ALPHONSE, Hassina AMBOLET, David AMSTERDAMER, Samir AMZIANE, Sylvie BADOUX, Madigata BARADJI, Christian BARTHOLME, Nathalie BERLU, Sophie BERNHARDT, François BIRBES, Thu Van BLANCHARD, Véronique BOURDAIS, Faysa BOUTERFASS (jusqu'à 20h30), Geoffrey CARVALHINHO, Jacques CHAMPION, Laurence CORDEAU, Gérard COSME, Sofia DAUVERGNE (jusqu'à 21h55), Stéphane DE PAOLI, Jean-Luc DECOBERT, Olivier DELEU, Tony DI MARTINO (jusqu'à 20h50), Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Asma GASRI, Philippe GUGLIELMI (à partir de 21h55), Daniel GUIRAUD (à partir de 19h50), Marie-Rose HARENGER, Stephen HERVE, Laurent JAMET, Yveline JEN, Djeneba KEITA (à partir de 20h40), Véronique LACOMBE-MAURIES (à partir de 20h50), Christian LAGRANGE, Manon LAPORTE (à partir de 19h15), Magalie LE FRANC, Martine LEGRAND, Agathe LESCURE, Hervé, LEUCI, Alexie LORCA, Dalila MAAZAOUI-ACHI, Bruno MARIELLE, Fatima MARIE-SAINTE, Dref MENDACI, Mathieu MONOT, Jean-Charles NEGRE (jusqu'à 21h05), Charline NICOLAS, Alain PERIES, Brigitte PLISSON, Nordine RAHMANI (jusqu'à 19h45), Nicole REVIDON, Laurent RIVOIRE (jusqu'à 21h10), Gilles ROBEL (jusqu'à 21h15), Abdel SADI, Pierre SARDOU, Olivier SARRABEYROUSE, Danièle SENEZ, Karamoko SISSOKO, Patrick SOLLIER, Olivier STERN (jusqu'à 19h50), Sylvine THOMASSIN, Emilie TRIGO (jusqu'à 20h50), Corinne VALLS, Michel VIOIX, Stéphane WEISSELBERG, Ali ZAHI.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Kahina AIROUCHE à Christian BARTHOLME, Sonia ANGEL à Marie-Rose HARENGER, Anna ANGELI à Dalila MAAZAOUI-ACHI, Claude BARTOLONE à Gérard COSME, Lionel BENHAROUS à Daniel GUIRAUD, Patrice BESSAC à Djeneba KEITA, Faysa BOUTERFASS à Fatima MARIE SAINTE (à partir de 20h30), Claire CAUCHEMEZ à Patrick SOLLIER, Marie COLOU à Mathieu MONOT, Anne DEO à Stéphane WEISSELBERG, Tony DI MARTINO à Daniel SENEZ (à partir de 20h50), Ibrahim DUFRICHE-SOILHI à Mireille ALPHONSE, Florian FAVIER WAGENAAR à Magalie LE FRANC, Riva GHERCHANOC à Alexie LORCA, Philippe GUGLIELMI à Nicole REVIDON (jusqu'à 21h55), Karim HAMRANI à Dref MENDACI, Françoise KERN à François BIRBES, Bertrand KERN à Alain PERIES, Véronique LACOMBE-MAURIES à Stephen HERVE (jusqu'à 20h50), Manon LAPORTE à Hervé LEUCI (jusqu'à 19h15), Christine MADRELLE à Claude ERMOGENI, Jean-Charles NEGRE à Laurent JAMET (à partir de 21h05), Nordine RAHMANI à Sophie BERNHARDT (à partir de 19h45), Laurent RIVOIRE à Stephen HERVE (à partir de 21h10), Gilles ROBEL à Camille FALQUE (à partir de 21h15), Sandrine SOPPO PRISO à Véronique BOURDAIS, Olivier STERN à Bruno MARIELLE (à partir de 19h50), Olivier TARAVELLA à Tony DI MARTINO, Emilie TRIGO à Karamoko SISSOKO (à partir de 20h50), Mouna VIPREY à Jacques CHAMPION, Youssef ZAOUÏ à Stéphane DE PAOLI.

Étaient absents excusés :

Corinne ATZORI, Aline CHARRON, Madeline DA SILVA, Sofia DAUVERGNE (départ à 21h55), Daniel GUIRAUD (jusqu'à 19h50), Djeneba KEITA (jusqu'à 20h40), Cheikh MAMADOU, Catherine SIRE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc DECOBERT.

CC2015-12-15-69

Objet : ZAC des Rives de l'Ourcq à Bondy - approbation du dossier de réalisation de la ZAC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 300-2 et R. 300-1 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 122-1-1 et R. 122-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°09-3597 en date du 22 décembre 2009 modifié portant création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

Vu la délibération n°2012-12-11-23 du Conseil communautaire du 11 décembre 2012 définissant les conditions financières et patrimoniales de transfert des opérations d'aménagement sur le périmètre RN3/Canal de l'Ourcq à Bondy ;

Vu la délibération n°2013_04_09_13 du Conseil communautaire d'Est Ensemble du 9 avril 2013, créant la ZAC Ecoquartier renommée « Les rives de l'Ourcq » à Bondy ;

Vu la délibération 2014_10_07_6 du Conseil communautaire du 7 octobre 2014 désignant la société SEQUANO Aménagement concessionnaire de la ZAC des Rives de l'Ourcq ;

Vu la délibération n°2015-02-10-7 du Conseil communautaire du 10 Février 2015 approuvant l'avenant n°1 à la convention de transfert de la ZAC

Vu la délibération 2015_06_30_34 du Conseil communautaire en date du 30 juin 2015 approuvant les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale ;

Vu l'avis de l'Autorité environnementale sur l'étude d'impact, en date du 17 septembre 2015 ;

Vu le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse, approuvé par délibération du Conseil communautaire d'Est Ensemble le 15 décembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Bondy, en date du 26 novembre 2015, donnant son accord sur le programme des équipements publics ainsi qu'un avis favorable sur le projet de dossier de réalisation ;

Vu le projet de dossier de réalisation de la ZAC des Rives de l'Ourcq annexé à la présente ;

Considérant que la ZAC des Rives de l'Ourcq est l'un des projets phares en phase opérationnelle du secteur de la Plaine de l'Ourcq ;

Considérant les remarques et les préconisations faite par la DRIEE dans son avis du 17 septembre 2015 ;

Considérant le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnemental, approuvé par le Conseil communautaire du 15 décembre 2015 ;

La commission Aménagement durable, Déplacements et mobilité, Habitat et rénovation urbaine consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

APPROUVE le dossier de réalisation de la ZAC des Rives de l'Ourcq, annexé à la présente délibération et composé des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation du projet
- le programme global des constructions
- le programme des équipements publics
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération échelonnées dans le temps
- l'étude d'impact, le complément d'étude d'impact et le mémoire en réponse aux remarques de la DRIEE

APPROUVE le programme des équipements publics de la ZAC tel qu'il figure dans le dossier de réalisation joint en annexe.

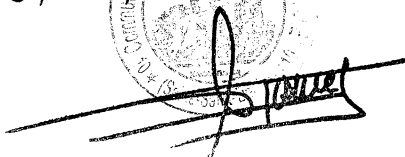
PRECISE que la présente délibération sera affichée pendant un mois à l'hôtel d'agglomération et en mairie de Bondy. Elle fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusée dans le département.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.


Certifié exécutoire

Transmis et reçu en Préfecture de la
Seine Saint-Denis le... 22/12/2015

Publié le... 23/12/2015



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Gérard COSME